



# Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

11 décembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

## Seconde session ordinaire de 2012

Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York  
8 novembre 2012

## Principales conclusions

### I. Introduction

1. La deuxième session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, prévue initialement pour les 2 et 3 novembre 2012, mais reportée à cause de l'ouragan Sandy, s'est tenue, sous la présidence du Secrétaire général le jeudi 8 novembre 2012 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. La séance privée ainsi que la partie de la session consacrée à la réflexion ont été annulées. Les membres du Conseil en poste ailleurs qu'à New York ont participé à la session par audio et vidéoconférence.

2. Le Secrétaire général a ouvert la session en faisant remarquer que les communications et autres infrastructures du Siège de l'ONU à New York avaient beaucoup souffert du passage de l'ouragan, ce qui était venu rappeler à quel point le système des Nations Unies lui-même était vulnérable face aux phénomènes climatiques extrêmes, qu'il fallait s'attendre à voir gagner en intensité au cours des prochaines années à cause de changements climatiques. Faisant valoir qu'il était indispensable d'améliorer la modélisation météorologique et climatique pour pouvoir se préparer et intervenir rapidement, même si le système des Nations Unies devait aussi, de son côté, faire davantage pour assurer la continuité des opérations et être ainsi en mesure de fournir les services que le monde attendait de lui, il a annoncé qu'il consulterait les membres du Conseil au cours des prochaines semaines pour connaître leur point de vue sur la meilleure façon de s'attaquer à ce problème.

3. Le Secrétaire général a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, à savoir Guy Ryder, Directeur général du Bureau international du Travail (BIT), et Jim Yong Kim, Président de la Banque mondiale, ainsi qu'aux nouveaux membres de sa délégation : Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général, et Yukio Takasu, Secrétaire général adjoint à la gestion.

4. Jim Yong Kim a fait observer que l'une de ses priorités, en tant que Président, serait de collaborer étroitement avec les organismes des Nations Unies pour atteindre les objectifs communs sous la direction du Secrétaire général. Il a proposé de faire du Conseil une cellule de réflexion sur les progrès faits et à faire dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau de



chaque pays. Sachant que des mécanismes suivaient déjà les avancées obtenues dans ce domaine, dont le cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il a proposé que le Conseil se penche sur la réalisation de ces objectifs lors de ses réunions semestrielles de façon à identifier les problèmes et les obstacles rencontrés sur le terrain et à les éliminer.

5. L'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), Helen Clark, a salué la proposition tendant à consacrer une partie de chaque session du Conseil à l'examen de l'état d'avancement des objectifs et fait remarquer que les organismes des Nations Unies spécialisés dans le développement soutenaient déjà, par l'intermédiaire du cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire mis en place dans plus de 40 pays, les efforts faits dans ce sens.

**6. Le Conseil accepte, comme il a été proposé, d'examiner, à l'occasion des séances de réflexion qu'il tient lors de ses réunions semestrielles, l'état d'avancement des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau de chaque pays.**

## **Ordre du jour**

7. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant pour sa seconde session ordinaire de 2012 :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapports des comités de haut niveau :
  - a) Comité de haut niveau sur les programmes, présidence du Comité et exposé de Michel Jarraud sur ONU-Eau;
  - b) Comité de haut niveau sur la gestion;
  - c) Groupe des Nations Unies pour le développement.
3. Questions intéressant l'ensemble des organismes des Nations Unies : l'état de droit aux niveaux national et international.
4. Questions diverses :
  - a) Date et lieu des sessions ultérieures du Conseil;
  - b) Hommage aux membres sortants.

## **II. Rapports des comités de haut niveau**

### **A. Comité de haut niveau sur les programmes**

8. Le Secrétaire général a pris note des travaux que le Comité a consacrés à la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et au cadre de développement pour l'après-2015 – thèmes que le Conseil devait aborder à sa séance de réflexion qui avait dû être annulée. Il a encouragé le Comité à les

poursuivre, étant donné leur importance, avant la prochaine session que le Conseil devait tenir à Madrid.

9. Le Secrétaire général a estimé que les travaux de mise au point du programme de développement pour l'après-2015, qui devait être fondé sur le cadre actuel des objectifs du Millénaire et axé sur le développement durable, devraient à terme déboucher sur un seul et unique cadre global dont le noyau dur serait le développement durable.

10. Après avoir appelé à une plus grande cohérence et coordination, il a annoncé que son Conseiller spécial pour la planification du développement après 2015 s'était entendu, avec les vice-présidents de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour après 2015 (le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU) et de l'Équipe spéciale du GNUM sur les objectifs du Millénaire pour le développement [le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)], sur un descriptif et un diagramme identifiant les principaux intervenants et illustrant les canaux de communication existant entre eux, qui seraient communiqués aux membres du Conseil après la session en cours.

11. Le Secrétaire général a insisté sur sa volonté d'assurer la complémentarité entre les activités relevant de sa responsabilité, dont celles du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, et celles dont les États Membres assuraient la direction. Il a encouragé les membres du Conseil à prendre une part active à l'examen que le Conseil consacrerait aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à sa première session ordinaire de 2013.

12. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes, Achim Steiner, a présenté le rapport du Comité sur sa vingt-quatrième session, tenue au Siège de l'ONU à New York et au Greentree Estate à Manhasset du 3 au 5 octobre 2012. Il a souligné qu'aussi bien lors de la session ordinaire que de la séance de réflexion (la première depuis 2005), le Comité avait avant tout cherché à savoir comment il pouvait aider plus efficacement le Conseil à veiller à la cohérence des mesures prises, après la Conférence de Rio et après 2015, par les différents organismes des Nations Unies pour que celles concernant le développement durable s'accordent avec celles relatives aux droits de l'homme et à la paix et la sécurité.

13. Le débat en cours sur le futur programme de l'ONU en matière de développement rejoint celui portant sur le rôle que le Comité de haut niveau sur les programmes doit jouer pour aider le Conseil à améliorer la cohérence des analyses et des programmes et favoriser la convergence des programmes d'action et des initiatives qu'ils regroupent pour parvenir à une nouvelle conception du développement dans le contexte mondial actuel. D'après Achim Steiner, le Comité estimait que, pour surmonter les difficultés actuelles qui étaient étroitement liées les unes aux autres, le système des Nations Unies lui-même devait apprendre à travailler différemment et faire un usage plus rationnel de ses propres structures et de ses propres missions, pour mieux servir l'humanité et la planète.

14. Il a fait remarquer que le programme de travail en cours du Comité suivait de très près la conjoncture mondiale et a rappelé que le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Babatunde Osotimehin, avait appelé l'attention du Conseil, à sa deuxième session ordinaire de 2011, sur les

conséquences plus larges que pouvait avoir une population mondiale de 7 milliards d'habitants. Sous la direction du FNUAP, le Comité de haut niveau sur les programmes avait créé un groupe de travail spécial chargé d'assurer la prise en compte de la dynamique des populations dans les activités du système des Nations Unies, avec des objectifs clairement définis à soumettre au Conseil pour examen à sa première session ordinaire de 2013. Cette initiative devait également contribuer à la réalisation des activités faisant suite à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et à l'après-2015. De plus, le FNUAP et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), avec l'aide du Département des affaires économiques et sociales, s'employaient à mettre au point une stratégie harmonisée à l'échelle du système en préparation du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement que l'Assemblée générale devait tenir en 2013.

15. Le Comité de haut niveau sur les programmes faisait aussi un travail crucial sur les changements climatiques par l'intermédiaire d'un groupe de travail présidé par Elena Manaenkova, de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Ce groupe, qui avait contribué à la représentation des Nations Unies aux conférences annuelles sur le climat, était l'un des meilleurs exemples de collaboration inter-institutions. Il était à l'origine de plusieurs initiatives importantes, dont une visant à produire des données spatiales intégrées en vue de préparer l'adaptation aux changements climatiques et d'offrir un cadre commun aux analyses de vulnérabilité réalisées à l'aide des systèmes d'information géographiques. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes a également évoqué le passage de l'ouragan Sandy, douloureux rappel de la nécessité de ne pas relâcher l'effort collectif consenti par le système des Nations Unies pour aider le Secrétaire général à jouer le rôle de premier plan qui lui revient en ce qui concerne le climat lors de la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au-delà.

16. Achim Steiner a fait observer que le Comité de haut niveau sur les programmes s'était penché sur le mandat d'ONU-Océans et sur le rapport du Corps commun d'inspection portant sur cette question. Compte tenu des échanges en cours entre les États Membres sur ce thème, le Comité avait accepté que son examen final par le Conseil soit reporté.

17. Achim Steiner a ensuite évoqué la cybersécurité et la cybercriminalité, autre question cruciale sur laquelle le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT), Hamadoun Touré, avait appelé l'attention du Conseil à sa première session ordinaire de 2010. L'UIT, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), avait dirigé les travaux du Comité de haut niveau visant à aider le système des Nations Unies à concevoir une stratégie pour faire face aux menaces pesant sur sa propre cybersécurité et pour tenir compte des problèmes de cybercriminalité et de cybersécurité dans l'exécution de ses programmes. À la dernière session du Comité, l'avis général avait été qu'il fallait que le système continue de s'attaquer sérieusement à ces questions d'autant plus qu'il n'y avait pas de cadre normatif intergouvernemental sur la cybersécurité. À sa vingt-cinquième session, le Comité devait examiner un projet de politique générale applicable au système dans son ensemble.

18. Enfin, dans le cadre de l'examen de ses activités ordinaires, le Comité a passé en revue les conséquences de l'examen quadriennal complet des activités

opérationnelles de développement et a fait part au Groupe des Nations Unies pour le développement de son point de vue sur la suite donnée par l'Administration à l'évaluation indépendante qui avait été faite des enseignements tirés de l'initiative « Unis dans l'action », en collaboration avec le Comité de haut niveau sur les programmes.

19. Rendant compte de la séance de réflexion du Comité, Achim Steiner a informé le Conseil que ce dernier avait scrupuleusement analysé son propre rôle et surtout la contribution qu'il pouvait apporter au repérage des problèmes mondiaux qui influent sur le multilatéralisme et sur la position du système des Nations Unies dans ce contexte, et à l'action menée pour y faire face de façon cohérente. Il a remercié le Vice-Secrétaire général d'avoir participé à l'échange de vues sur les défis que le système des Nations Unies, en alliant fidélité à ses principes et pragmatisme, était actuellement capable de relever ou serait le mieux placé pour surmonter après recadrage sur les besoins en constante évolution de tous les États Membres qu'il contribuerait ainsi de manière tangible à satisfaire. Après avoir examiné de près les facteurs influant sur la sécurité humaine sous tous ses aspects, le Comité de haut niveau sur les programmes a conclu que l'inégalité, l'iniquité et l'obligation de rendre compte étaient des questions prioritaires et, en fait, étroitement liées à l'état de droit, auxquelles le système des Nations Unies devrait réfléchir davantage au cours des prochaines années. Achim Steiner a remercié le Vice-Président, Elliott Harris, du Fonds monétaire international (FMI), d'avoir coordonné l'élaboration d'une brève note de réflexion faisant la synthèse des observations et conclusions du Comité et formulant des propositions en vue de consolider le travail fait en commun dans les domaines stratégiques qui intéressent l'ensemble du système. Il se réjouissait à l'avance de pouvoir reprendre plusieurs de ces idées à l'occasion de la deuxième phase de l'examen en cours du rôle et du fonctionnement du Conseil.

**20. Le Conseil a pris note des progrès accomplis et a approuvé le rapport du Comité de haut niveau sur les programmes sur les travaux de sa vingt-quatrième session.**

#### **Présidence du Comité de haut niveau sur les programmes**

**21. Le Conseil a confirmé la prorogation de deux ans du mandat du Président du Comité de haut niveau sur les programmes, Achim Steiner.**

22. Achim Steiner a remercié le Secrétaire général et les membres du Conseil de lui avoir confié la direction du Comité pour un deuxième mandat de deux ans, ce qui lui donnait l'immense privilège de travailler avec un groupe de personnes acquises au principe « Unis dans la réflexion » et d'apporter son concours au Conseil pour accroître la cohérence des politiques concernant les questions mondiales.

#### **Exposé de Michel Jarraud sur ONU-Eau**

23. Le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, Michel Jarraud, a informé le Conseil de l'offre écrite qu'il avait faite au Secrétaire général de l'ONU de donner à tous les bureaux du système des Nations Unies accès aux informations officielles relatives aux prévisions météorologiques et aux avis météorologiques officiels des différents pays, ajoutant que son organisation était également prête à apporter son concours pour que ces avis soient dûment pris en compte dans la gestion et la réduction des risques.

24. S'agissant des activités d'ONU-Eau, dont il était le Président, Michel Jarraud a informé le Conseil des derniers progrès faits dans la suite à donner à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, notamment de la création d'un groupe, coordonné par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), pour formuler un éventuel objectif de développement durable axé sur l'eau en accordant une attention particulière à la définition de cibles et d'indicateurs. Il a ajouté qu'ONU-Eau organisait les consultations thématiques du Groupe des Nations Unies pour le développement sur l'eau, sous la direction du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Département des affaires économiques et sociales.

25. À sa dernière réunion tenue en août à Stockholm, ONU-Eau a également décidé d'encourager la publication de toute documentation sur l'eau sous un seul et unique logo et sans ceux des organismes des Nations Unies qui le composaient, afin de faire passer le message d'une famille des Nations Unies unie dans l'action. Michel Jarraud a ajouté qu'il était satisfait du niveau de coordination et de coopération entre ONU-Eau et le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement institué par le Secrétaire général de l'ONU.

26. Michel Jarraud a conclu son exposé en informant le Conseil qu'après la Journée mondiale de l'eau le 22 mars 2013 aurait lieu l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau. La décision de l'Assemblée générale de retenir ce thème était une occasion supplémentaire de montrer que le système des Nations Unies était uni dans l'action. Michel Jarraud a remercié l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de coordonner cette initiative à l'échelle du système tout au long de l'année à venir.

27. Le Vice-Secrétaire général a ajouté qu'en attendant la date butoir de 2015 à laquelle les objectifs du Millénaire pour le développement devaient être atteints et étant donné la priorité accordée par le Secrétaire général à l'eau et à l'assainissement lors de son deuxième mandat, il se penchait sur ces questions et se félicitait de pouvoir profiter de l'expérience d'ONU-Eau, avec lequel il collaborerait très étroitement.

**28. Le Secrétaire général, au nom du Conseil, a remercié Michel Jarraud de son exposé. Il a noté que l'Assemblée générale préparait une manifestation spéciale pour marquer la Journée mondiale de l'eau le 22 mars 2013 et a exhorté ONU-Eau à coordonner étroitement ses activités avec celles des parties concernées.**

## **B. Comité de haut niveau**

29. Francis Gurry, Président du Comité de haut niveau sur la gestion, a présenté le rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-quatrième session, accueillie les 24 et 25 septembre 2012 à Washington, par le FMI.

30. Francis Gurry a remercié le Secrétaire général et le Conseil de lui avoir confié la présidence du Comité et a mis en exergue l'extraordinaire éventail de talents et d'expérience qui caractérise cette instance, atout précieux que le Conseil peut employer pour faire avancer les objectifs individuels aussi bien que collectifs des programmes de réforme de la gestion.

31. Le Président du Comité a constaté les différences entre les organismes représentés au Comité, ceux du Siège et ceux du terrain, les grands et les plus petits,

ceux qui mènent des activités humanitaires et ceux qui s'occupent de développement, et ceux qui ont des mandats normatifs et ceux qui ont des mandats opérationnels. Il a également rappelé les défis considérables que représentent pour le système des Nations Unies une conjoncture en rapide mutation et l'évolution constante de la fonction publique à l'échelle mondiale. Ce faisant, il a fait valoir l'intérêt et l'opportunité d'utiliser le Comité pour, en tant que système, parer à ces pressions.

32. Avant de passer à l'exposé des principales conclusions du Comité à sa vingt-quatrième session, le Président a rendu hommage à Gregory Starr, Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, pour toute l'aide qu'il lui a apportée dans la refonte et la réorganisation de l'ensemble du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, auxquelles le Comité a procédé pour donner suite aux recommandations du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel et des locaux des Nations Unies, et l'a vivement remercié de s'être engagé si activement et avec un tel dévouement dans les travaux du Comité et pour l'esprit d'ouverture, de consensus et de concertation dont il a fait preuve.

33. Le Président a informé le Conseil que le Comité avait lancé un processus visant à mettre au point un plan stratégique pour les trois à cinq années à venir. Ce plan se baserait sur les conclusions des négociations axées sur l'examen quadriennal complet, et orienterait à son tour la deuxième phase de l'examen du Conseil. Le plan stratégique serait présenté, discuté et ses derniers détails arrêtés à l'occasion d'une retraite ad hoc du Comité que l'École des cadres des Nations Unies devrait accueillir les 14 et 15 janvier 2013 à Turin (Italie).

34. Le Comité serait à cette occasion saisi du Programme d'action du Secrétaire général pour les cinq prochaines années. Il considérerait à cet égard que, parmi les « moyens de mise en œuvre » de ce programme d'action, le document intitulé « Le renforcement des Nations Unies » était au cœur de son mandat. En tant qu'instance d'élaboration des politiques de gestion à l'échelle mondiale pour le système des Nations Unies, il tenait beaucoup à jouer un rôle clef pour aider le Secrétaire général et le Conseil à atteindre des objectifs en matière de gestion et de réforme partagés par l'ensemble du système.

35. Le Président a rappelé que le Comité jouait un rôle de pionnier dans de nombreux domaines privilégiés du Programme d'action du Secrétaire général, entre autres la mobilité du personnel, les procédures d'achat communes, la simplification, les services communs, la transparence et la responsabilisation.

36. Parmi les réalisations les plus remarquables à ce jour et parmi les initiatives en cours, le Président du Comité a mentionné l'Accord interorganisations concernant la mutation, le détachement ou le prêt de fonctionnaires entre les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies en matière de traitements et indemnités, récemment ratifié. Cet accord, passé entre tous les organismes, porte sur les éléments suivants : le droit au retour des coordonnateurs résidents dans leur organisme d'origine et, dans la mesure du possible, sur le maintien des grades acquis entre-temps; les substantielles économies déjà réalisées grâce aux projets dérivés de l'étude préalable sur les services de trésorerie communs; les nombreuses initiatives lancées dans le domaine des achats communs de véhicules et de contrats d'assurance, d'expédition et de stockage du fret; le lancement d'un projet d'accréditation des fournisseurs permettant de faciliter l'accès aux procédures de passation des marchés de l'ONU, en particulier pour les pays en développement; et,

enfin, l'achèvement de l'élaboration d'une base de données financière et d'un mécanisme d'information à l'échelle du système, qui permettront d'avoir une idée globale de l'ensemble des ressources allouées à ce dernier, de leur origine et de leur destination.

37. L'élan imprimé par de nombreux organismes membres du Conseil ont permis de parvenir à ces résultats concrets. Simultanément, en étroite coordination avec le GNUD, le Comité a consacré une énergie et des ressources considérables à l'appui aux équipes de pays des Nations Unies pour promouvoir une action concertée, assurer le suivi des expériences acquises, des enseignements qui en sont tirés et des solutions qu'on a commencé à mettre en place pour éliminer les goulets d'étranglement à l'échelon national, afin de mettre au point des solutions à l'échelle du système acceptées par tous. Cette méthodologie a permis de faire coïncider les opérations menées à l'échelle des pays et les orientations et priorités stratégiques générales.

38. Le Président a ensuite exposé au Conseil les travaux du Comité tels qu'ils découlent du mandat que lui a confié le Comité des politiques du Secrétaire général le 9 avril 2012, concernant l'« Aide aux membres du personnel ayant survécu à des actes de malveillance et à des catastrophes naturelles et à leur famille », à savoir l'établissement d'un bilan faisant fond sur les expériences acquises à l'échelle du système et sur les observations émanant des survivants afin de recenser les pratiques optimales, les lacunes et les problèmes, de préciser le champ couvert et d'identifier et analyser les différences en termes d'éligibilité et de couverture pour les différentes catégories de personnel.

39. Les conclusions de cet exercice, synthétisées à l'annexe V du rapport du Comité, ont montré que lorsqu'un incident ayant entraîné des blessures ou la mort est de nature malveillante, le personnel des Nations Unies (y compris les non-fonctionnaires) est relativement bien assuré, bien que cette couverture présente quelques disparités.

40. Ce bilan a également permis de répertorier des pratiques optimales probantes, concernant notamment la coordination et la coopération à l'échelle du système en matière de conseil aux personnels, d'appui médical et de sécurité, ou encore le fonds commémoratif créé en 2003 pour honorer la mémoire des membres du personnel civil de l'ONU qui ont péri dans l'exercice de leurs fonctions, et soutenir les familles touchées en leur octroyant une subvention pour financer l'éducation des enfants survivants.

41. Les conclusions du bilan indiquaient en outre que les dispositions étaient satisfaisantes aussi en cas de décès, de blessures ou de maladies résultant d'incidents non liés à un acte de malveillance, comme les catastrophes naturelles, mais qu'elles ne s'appliquaient généralement qu'aux fonctionnaires.

42. Le Président a remercié le PNUD d'avoir accepté, à la demande du Comité des politiques, de prendre la tête de l'équipe administrative d'intervention rapide chargée du personnel, instrument important conçu par le Comité pour appuyer l'Équipe de préparation et de soutien en cas de crise que le Secrétariat a déjà mise en place.

43. Le Président a en outre indiqué que le Comité avait convenu de prendre un certain nombre de mesures afin de combler les lacunes recensées, notamment l'élargissement des souscriptions communes de contrats d'assurance en matière

commerciale, en particulier, et dans la mesure du possible, au bénéfice des non-fonctionnaires.

44. Le Président a poursuivi en informant le Conseil que le Comité avait décidé de commencer à débattre des processus de contrôle interne et de gestion des risques, compte tenu du fait que plusieurs organismes membres du Conseil avaient récemment entrepris d'élaborer et d'adopter des dispositifs de contrôle interne, de responsabilisation et de gestion des risques, tous ayant ainsi l'occasion de mettre en commun leurs expériences, les difficultés rencontrées et les succès remportés afin que les pratiques optimales et les leçons de l'expérience puissent profiter à tous les organismes concernés et qu'une conception collective puisse se dégager à l'échelle du système. Le Comité a accepté d'approfondir ces questions à sa vingt-cinquième session, lors d'une discussion thématique.

45. Le Président a, pour finir, rappelé que le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies avait, à sa session de juillet 2012, indiqué qu'il était prêt à relever à 65 ans l'âge normal de la retraite pour les nouveaux participants, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au plus tard. Le Comité mixte y voyait une mesure prioritaire parmi diverses dispositions destinées à assurer la viabilité à long terme du Fonds. Le Président a également mentionné le fait que la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) examinait la possibilité, les modalités et les conséquences d'un tel relèvement s'il devait s'appliquer aux fonctionnaires actuellement en poste.

46. Il appartenait maintenant aux organismes membres du Conseil de mettre en place les processus nécessaires au sein de leurs organes de direction respectifs et de procéder aux ajustements d'ordre structurel et procédural nécessaires pour relever à 65 ans l'âge du départ obligatoire à la retraite des nouveaux fonctionnaires, une fois que l'Assemblée générale aurait tranché.

47. Le Secrétaire général a ensuite demandé à Gregory Starr d'informer le Conseil de l'issue des débats de la vingt-quatrième session du Comité consacrés à la sûreté et à la sécurité du personnel. Gregory Starr a remercié le Conseil d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour et, l'ONU restant appelée à œuvrer dans davantage de pays où la sécurité est gravement compromise, il a recommandé qu'il le soit systématiquement.

48. Gregory Starr a indiqué que des progrès considérables avaient été faits ces quatre dernières années dans l'élaboration d'un dispositif de sécurité professionnel, inspiré des recommandations figurant dans le rapport Brahimi et à la hauteur des défis d'aujourd'hui et de demain. Le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies repose désormais sur des orientations et des procédures minutieusement conçues et mises à l'essai. Le principe directeur est la gestion des risques et non pas leur évitement, et l'objectif sous-jacent est de permettre l'exécution des mandats et des programmes. L'application du programme et la sécurité et la sûreté du personnel dépendent d'un processus solide d'évaluations, d'analyses et de procédures de sécurité et de l'adhésion des départements du Secrétariat de l'ONU, ainsi que des organismes, fonds et programmes, au programme de sécurité.

49. Compte tenu des attentes des États Membres et des populations qui ont besoin de la présence de l'Organisation dans les zones de troubles et celles qui sortent d'un conflit ou sont touchées par des catastrophes naturelles, des bouleversements

politiques et, maintenant, des guerres, Gregory Starr a indiqué que le nouveau paradigme en matière de sécurité était plus que jamais nécessaire eu égard à la logique du « comment rester » approuvée par le Conseil.

50. Gregory Starr a fait observer que les changements apportés avaient permis à l'ONU de poursuivre, et même d'étendre, ses opérations en Iraq et en Afghanistan, d'apporter un soutien essentiel aux programmes et aux missions en Libye et en République arabe syrienne, d'améliorer l'accès de l'aide humanitaire en Somalie et au Yémen, d'appuyer les opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, au Darfour et en République démocratique du Congo et de faire face à des difficultés multiples dans d'autres États, qu'il s'agisse de changements de régime politique, de catastrophes naturelles ou d'urgences humanitaires.

51. Gregory Starr a également mis en garde le Comité contre le fait que la mise en place d'un dispositif de sécurité professionnel, bien entraîné et financé ne signifiait pas que l'ONU ne serait plus mise à rude épreuve, ni qu'elle parviendrait à déjouer les attentats et à éviter des pertes humaines. De fait, l'Organisation faisait désormais l'objet d'attaques ciblées non seulement dans les zones traditionnellement à haut risque mais aussi dans des pays où le niveau de risque était autrefois considéré comme faible ou modéré. C'est la raison pour laquelle le système des Nations Unies devrait continuer à investir dans des dispositifs de sécurité solides, l'achat de véhicules blindés, la modernisation de locaux et l'amélioration de la formation, et s'acquitter du « devoir de diligence », notamment en déterminant le degré d'importance des programmes dans les zones très dangereuses. À cet égard, il était essentiel de continuer à généraliser les exigences en matière de sécurité de façon à ce qu'elles fassent partie intégrante de la planification et de l'exécution des programmes.

52. Gregory Starr a conclu en indiquant qu'il s'était employé à remplir le mandat que le Secrétaire général et l'ONU lui avaient confié, à savoir renforcer et améliorer les programmes du système relatifs à la sécurité. Il a exprimé l'espoir d'y être parvenu tout en sachant qu'il restait beaucoup à faire. Il a remercié les membres du Conseil pour leur soutien, leur ouverture, leur franchise, leur honnêteté et leur rigueur intellectuelle.

**53. Le Conseil a pris note des progrès accomplis et approuvé les conclusions du Comité de haut niveau sur la gestion à sa vingt-quatrième session.**

**54. Les chefs de secrétariat :**

**a) Ont affirmé leur devoir moral d'exercer toute la vigilance nécessaire et d'aller de l'avant afin que les membres du personnel victimes d'incidents graves dans l'exercice de leurs fonctions et leur famille bénéficient d'un appui systématique, pertinent, coordonné et cohérent;**

**b) Ont manifesté leur intention d'instaurer une culture organisationnelle fondée sur la compréhension et la compassion envers les survivants et les familles touchées.**

### **C. Groupe des Nations Unies pour le développement**

55. Le Vice-Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, Hans d'Orville (Sous-Directeur général de l'UNESCO), a lu la déclaration de la

Présidente du Groupe, Helen Clark, et présenté en son nom le rapport du Groupe sur la réunion qu'il avait tenue le 19 septembre 2012. Notant que l'année 2012 avait fourni de remarquables occasions de définir l'action du système des Nations Unies pour le développement pour les années à venir, la Présidente a insisté plus particulièrement sur la contribution commune des membres du Groupe à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, à la cinquième Conférence intergouvernementale de haut niveau sur l'application du principe de l'unité d'action des Nations Unies tenue à Tirana, aux débats sur le programme de développement pour l'après-2015 et à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

56. La Présidente a souligné que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable avait été une étape importante de la mobilisation planétaire en faveur du développement durable, car, vu l'ampleur des engagements volontaires pris lors de la Conférence de Rio, la présence à cet événement de dizaines de milliers de participants non gouvernementaux et l'implication de millions de personnes grâce aux médias sociaux, ce sommet des Nations Unies a été différent de tous les autres. Elle a insisté sur le fait qu'à l'avenir, cet enthousiasme devrait se manifester au travers d'actions concrètes en faveur d'une plus grande pérennité. Notant que le document final reflétait la politique du « triple bénéfice » que le Groupe défendait et qui consistait à avancer en même temps sur tous les fronts du développement durable, elle a souligné également la volonté du Groupe de partager les données d'expérience et les meilleures pratiques en la matière, notamment par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud, mais aussi sur l'appui sans réserve de ce dernier en faveur de l'initiative « Faim zéro » du Secrétaire général, sachant que, pour atteindre cet objectif, il faudrait adopter une démarche globale et intersectorielle s'inspirant de celle mise au point dans le contexte du cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement que le Groupe avait fait sien.

57. En ce qui concerne le programme de développement pour l'après-2015, la Présidente a souligné que le Groupe cherchait en priorité à aider les États Membres à se fixer un ensemble cohérent d'objectifs de développement concis, clairs et mesurables, principalement axés sur la réduction de la pauvreté mais tenant compte en même temps des enjeux plus vastes du développement durable, et que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement demeurait la responsabilité première des organismes des Nations Unies œuvrant pour le développement qui devraient se fixer des objectifs encore plus ambitieux à l'avenir et ne plus se contenter de réduire de moitié la pauvreté extrême, mais l'éliminer complètement. Étant donné l'évolution du contexte dans lequel s'inscrit le développement et l'émergence de nombreux acteurs nouveaux, il faudra, pour définir un programme de développement pour l'après-2015 qui soit clair, cohérent et motivant, tenir des consultations larges et ouvertes. La Présidente a indiqué, à ce propos, que les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement avaient soutenu collectivement : a) la tenue de consultations sans exclusive, dans plus de 50 pays, sur ce que devait être le programme pour l'après-2015; b) l'organisation de 11 consultations thématiques sur des questions, allant de la gouvernance à la sécurité alimentaire, qui jouent un rôle important dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015; c) la tenue de discussions et l'établissement de notes de synthèse visant à éclairer et à alimenter le débat.

58. Abordant le sujet de l'examen quadriennal complet, la Présidente a souligné qu'étant donné la conjoncture mondiale difficile, il était plus important que jamais que les organismes des Nations Unies pour le développement soient efficaces, se concentrent sur les résultats à atteindre et sachent répondre aux besoins des pays, et que l'examen quadriennal complet pouvait être l'occasion de leur donner les indications et l'appui dont ils avaient besoin pour jouer ce rôle. Elle a également insisté sur la volonté du Groupe de travailler avec les États Membres pour que l'examen quadriennal complet contribue à ce que les organismes des Nations Unies pour le développement aient un maximum de chances d'être bien financés et de mener une action cohérente et efficace en sachant s'adapter aux circonstances. Elle a fait observer que le système des Nations Unies tirait sa force de son universalité, de son pouvoir rassembleur et de sa capacité à susciter de nouveaux partenariats dans un monde où les acteurs du développement sont plus nombreux. Sachant qu'il fallait tenir compte de la diversité croissante de ces acteurs et de trouver moyen de collaborer avec eux, elle a mis l'accent sur le fait que le système des Nations Unies devait continuer de remédier aux conséquences de l'éclatement des méthodes et de l'existence de pratiques concurrentes, dépassées ou trop compliquées, ajoutant que le rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal comportait toute une série de recommandations à cet effet. Si les organismes des Nations Unies pour le développement parlaient d'une seule voix sur les principales questions faisant l'objet de l'examen quadriennal, ils avaient plus de chances d'en retirer tout le profit attendu. À cet égard, la Présidente a salué l'action menée par le Groupe consultatif du Groupe des Nations Unies pour le développement composé de sous-secrétaires généraux, pour élaborer des messages et des positions communs à propos de l'examen quadriennal complet.

59. La Présidente a noté que le GNUD avait participé activement à la préparation de la cinquième Conférence intergouvernementale de haut niveau sur l'initiative « Unis dans l'action » tenue à Tirana. Remerciant la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial et le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population d'avoir personnellement contribué au succès de cette conférence, elle a souligné qu'à Tirana, la seconde vague d'adhésions à « Unis dans l'action » montrait bien que cette démarche renforçait l'appropriation et la direction nationales des activités, réduisait les coûts de transaction, s'harmonisait avec les stratégies et plans nationaux, et mettait les organismes des Nations Unies pour le développement en position d'appuyer les activités concernant les grandes questions interdisciplinaires. Dans le document final intitulé « Les Nations Unies que nous voulons », le Secrétaire général est invité à demander au Président du Groupe des Nations Unies pour le développement de diriger la mise au point de directives sur le fonctionnement des équipes des Nations Unies dans les pays ayant volontairement adopté l'initiative « Unis dans l'action ». La Présidente a informé le Conseil que le Groupe des Nations Unies pour le développement s'était employé à ce faire sous la direction du FNUAP et en collaboration avec le Comité de haut niveau sur la gestion. Il s'agissait, pour le Groupe, d'une occasion importante de faire un grand pas dans la simplification et l'harmonisation de ses instruments de programmation, pratiques et procédures de fonctionnement, et de renforcer la responsabilisation horizontale. La Présidente a informé le Conseil que le Groupe pour le développement présenterait un premier rapport aux États Membres d'ici à la fin de l'année.

60. Pour terminer, elle a finalement rendu compte au Conseil de l'examen que le Groupe a consacré aux modalités de financement existantes à l'appui du système des

coordonneurs résidents, y compris les arrangements appropriés de partage des charges entre les différents organismes des Nations Unies. En 2011, le Conseil économique et social avait prié le Groupe de formuler des recommandations sur la manière de répartir les fonds extrabudgétaires actuellement affectés à l'appui au système des coordonneurs résidents au niveau des pays, en sus des ressources de base fournies par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Notant que les États Membres avaient demandé à maintes reprises qu'un système de partage des coûts soit mis en place, la Présidente a insisté sur l'importance et l'urgence qui s'attachaient à l'aboutissement de cet examen. Elle a annoncé au Conseil qu'un cabinet de consultants indépendant avait établi un premier rapport évaluant les fonctions, capacités et modalités de financement du système des coordonneurs résidents, dont il ressortait que la coordination recouvrait 10 fonctions différentes qui devaient être exécutées dans tous les pays mais à des degrés divers, et que le financement du système de coordonneurs résidents à l'échelle de la planète, des régions et des pays s'était chiffré à 130 millions de dollars environ en 2011, dont 91 millions fournis par le PNUD. Le GNUD se penchait actuellement sur les conclusions de ce rapport et ferait, avant la fin de l'année, des recommandations sur la façon d'améliorer l'attribution des ressources et le soutien au système des coordonneurs résidents. La Présidente informerait le Conseil des chefs de secrétariat, à sa prochaine réunion, du résultat final de cette étude.

61. Le Conseil a pris acte des progrès accomplis et approuvé le rapport du Groupe des Nations Unies pour le développement.

### **III. Questions intéressant l'ensemble du système des Nations Unies : l'état de droit aux niveaux national et international**

62. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général, a informé le Conseil d'une avancée majeure concernant la question de l'état de droit. À la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international, tenue le 24 septembre 2012, les États Membres ont adopté à l'unanimité une déclaration dans laquelle ils ont proclamé que toutes les personnes, institutions et entités publiques ou privées, y compris l'État lui-même, sont tenues de respecter les lois justes et équitables et ont droit sans distinction à l'égalité de protection de la loi. Ils y ont en outre réaffirmé que l'état de droit renforçait les droits fondamentaux ainsi que la paix et la sécurité et le développement durable.

63. Jan Eliasson a souligné que l'état de droit a des effets qui s'étendent au-delà des cadres juridiques et du bon fonctionnement de la justice et qu'il a permis à des pays d'établir des normes, des pratiques sociales et des institutions propres à mettre un frein à l'exercice arbitraire du pouvoir politique et à autonomiser les personnes en leur donnant accès aux services publics et en renforçant les mécanismes nécessaires à l'exercice de leurs droits. L'état de droit avait donc joué un rôle dynamique de catalyseur du processus de développement et facilité l'adoption d'une approche multisectorielle tenant compte des trois piliers de l'ONU.

64. Jan Eliasson a fait observer que l'état de droit était un élément essentiel de l'action menée par le système des Nations Unies et que de nombreux organismes s'employaient déjà activement à le promouvoir et à le mettre en œuvre. Dans la Déclaration sur l'état de droit, les États Membres ont reconnu l'action engagée par

le système des Nations Unies, qu'ils ont invité à veiller à une coordination et une cohérence accrues et à intégrer l'état de droit dans ses programmes et ses travaux. Pour mieux coordonner les activités liées à l'état de droit, le Secrétaire général a créé, en 2006, le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit, présidé par le Vice-Secrétaire général et constitué du Bureau des affaires juridiques, du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'ONU-DC, d'ONU-Femmes, du PNUD et de l'UNICEF. Jan Eliasson a suggéré d'élargir la composition du Groupe, ce que plusieurs membres du Conseil ont accueilli favorablement.

65. Jan Eliasson a également annoncé qu'à l'occasion de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit, les États Membres ont pris plus de 250 engagements visant à renforcer l'état de droit, et ont demandé que cette dernière question soit prise en compte dans le programme de développement pour l'après-2015. Le Conseil a été invité à réfléchir : a) à la meilleure manière d'intégrer la question de l'état de droit dans le programme de développement pour l'après-2015; b) aux moyens qui permettraient au système des Nations Unies, y compris les équipes de pays, de soutenir la mise en œuvre des engagements pris et d'encourager de nouveaux engagements.

66. Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil se sont accordés à reconnaître que des liens étroits existaient entre l'état de droit et le programme de développement durable et que l'état de droit était indispensable à la sécurité humaine. Plusieurs organisations membres du Conseil ont fait observer que des cadres normatifs, comme la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, leur fournissaient un mandat et des orientations. L'un d'eux a même précisé que les statuts de l'organisme qu'il dirigeait faisaient explicitement référence à l'état de droit. Les organismes des Nations Unies aidaient déjà activement les États Membres à mettre en œuvre l'état de droit, y compris dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la justice pénale, du droit de l'environnement, du droit à l'éducation, de la liberté d'expression et de la sécurité des journalistes, du droit au progrès scientifique, de la protection du patrimoine culturel et naturel, de la lutte contre l'importation, l'exportation et le trafic illicites de biens culturels, de l'aménagement urbain et de l'accès aux services de santé. L'accès des femmes à la justice a été qualifié de priorité, la question de l'égalité hommes-femmes devant être systématiquement intégrée à tous les aspects des travaux portant sur l'état de droit. Les membres du Conseil ont également souligné l'importance de la question de l'application des lois au niveau international. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes a exprimé au Conseil le ferme soutien du Comité en vue de l'inscription de la question de l'état de droit à son ordre du jour et en faveur des efforts engagés pour assurer la cohérence et la coordination de l'action menée par le système des Nations Unies dans ce domaine.

67. Le Secrétaire général a souligné l'importance du rôle de l'éducation et a rendu hommage à la Directrice générale de l'UNESCO pour son rôle de chef de file dans ce domaine.

68. Concernant l'intégration de la question de l'état de droit dans le programme de développement pour l'après-2015, les membres du Conseil ont privilégié

l'association d'indicateurs relatifs à l'état de droit à un certain nombre d'objectifs et de cibles qui y sont définis.

69. Le Conseil a remercié le Vice-Secrétaire général de son exposé. Il s'est félicité de l'initiative sur le renforcement de la cohérence et de la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit, question dont il a appuyé l'intégration dans le programme de développement pour l'après-2015 et qu'il a demandé au Comité de haut niveau sur les programmes d'examiner à sa vingt-cinquième session.

## **IV. Questions diverses**

### **A. Dates et lieux des sessions ultérieures**

70. À l'issue de consultations préalables, le Conseil a confirmé les dates des vendredi 5 et samedi 6 avril 2013 pour la tenue de sa première session ordinaire de 2013 et a remercié l'Organisation mondiale du tourisme qui l'accueillera à Madrid.

71. Les membres du Conseil seront consultés sous peu au sujet des dates de la seconde session de 2013, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

### **B. Hommage aux membres sortants**

72. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a rendu hommage à Édouard Dayan, Directeur général sortant de l'Union postale universelle (UPU). Il l'a remercié pour l'énergie qu'il avait dépensée sans compter au service du système des Nations Unies, comme le montrait clairement l'initiative « Une adresse pour chacun – un message pour le monde! », lancée par l'UPU.

73. Le Secrétaire général a félicité Édouard Dayan d'avoir œuvré à la promotion d'un secteur postal plus vert et plus durable, dont il avait renforcé le rôle de facilitateur du commerce et de l'intégration financière. Il a conclu en remerciant le Directeur général pour tous ses accomplissements en matière d'amélioration de la qualité des services postaux partout dans le monde, et lui a souhaité plein succès dans ses entreprises futures.

74. Édouard Dayan a remercié le Secrétaire général et les membres du Conseil pour leurs contributions aux travaux de l'UPU et les conseils qu'ils lui avaient personnellement dispensés. Les nombreux partenariats et projets communs avec les organismes du système des Nations Unies avaient en effet contribué à la transformation de l'UPU. Au vingt-cinquième Congrès postal universel, tenu à Doha du 24 septembre au 15 octobre 2012, les pays membres avaient approuvé les travaux engagés par l'UPU dans des domaines tels que le changement climatique, l'environnement et le développement durable, la sécurité, les migrations, le développement rural, la société de l'information, le développement du commerce et l'internationalisation des marchés, les questions sociales, le travail et l'intégration financière – travaux rendus possibles grâce au cadre d'échange et de coordination que constitue le Conseil. Édouard Dayan a aussi rendu hommage à ses collègues pour leur sagacité et les a remerciés d'avoir diffusé leurs pratiques optimales en matière de gouvernance institutionnelle et de gestion des ressources.

75. Édouard Dayan a ajouté qu'il avait eu le privilège d'accueillir à Berne la première session ordinaire de 2008 du Conseil, ce qui témoignait de sa volonté de renforcer les liens entre l'UPU et le système des Nations Unies. Soulignant que le système des Nations Unies devait être uni pour être efficace, il s'est dit convaincu que son successeur et son nouvel adjoint, qui prendraient leurs fonctions en janvier 2013, entretiendraient et resserreraient les liens tissés. Il a remercié les membres et le secrétariat du Conseil, avec lesquels il a eu le plaisir de travailler depuis 2005, pour leur action essentielle au niveau du système et a souhaité à ses collègues un plein succès dans leur vie professionnelle et personnelle.

---